

7^e Lac : État du relevé de l'érosion en date du 20-09-2015

1 - Constat général :

Selon les résultats des mesures prises annuellement depuis plus de 10 ans, la qualité de l'eau du 7^e Lac à Chertsey se détériore graduellement et ce, de façon évidente depuis quelques années. Cette situation est confirmée visuellement d'année en année par une prolifération de plantes aquatiques qui se nourrissent du phosphore excédentaire du lac. Ce phénomène est visible tout autour du lac, mais surtout dans les baies peu profondes et bien ensoleillées dont les tributaires sont alimentés par les fossés des réseaux routiers avoisinants.

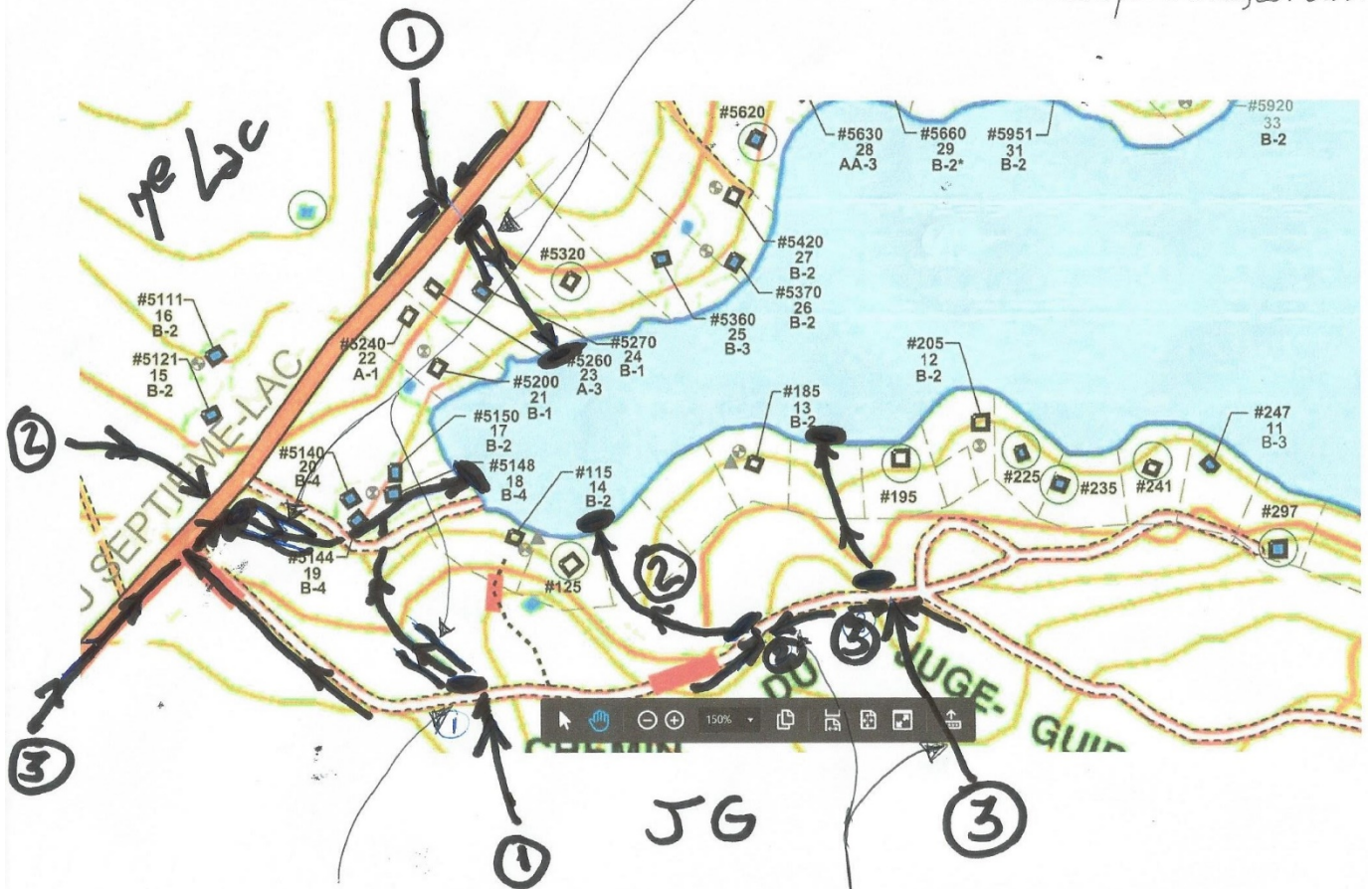
Nous avons eu pour l'année 2015, le mandat de notre association, de nous attaquer en priorité aux problèmes d'érosion tel qu'identifiés par notre spécialiste en environnement lors de notre rencontre annuelle le 24 juin dernier. Afin de maximiser nos efforts, nous avons priorisé les visites des résidents dont les problèmes d'érosion nous semblaient les plus évidents, d'abord visuellement à partir du lac, et selon le rapport Roche suivant les critères d'aménagement des rives avec des notes de 4 et 3.

2 - Relevé de l'érosion aux baies 1) Goyette, 2) des Iles et 3) du Diable

1) Baie Goyette incluant le chemin du 7^e Lac et du Juge Guibeault avec 3 + 3 = 6 contribuaires

Nous avons rencontré la majorité des résidents de la baie Goyette et tous ont activement contribué à nous faire part de leurs soucis devant l'évidence de la détérioration de la qualité des berges. Il semblerait que l'apparition des plantes aquatiques s'est principalement manifestée suite à la réfection du chemin du 7^e Lac par la Ville de Chertsey en 2012. En effet, on y remarque des amoncellements de sable et gravier en aval du chemin du 7^e Lac et du Père Voyer. Ceux-ci ont eu pour effet d'engorger le lit naturel des contribuaires et d'en faire dévier l'écoulement de l'eau causant l'érosion du sol meuble dans le bois environnant et faisant remonter le niveau du fond du lac par l'apport de sédiments lors de grands coups d'eau à l'embouchure des contribuaires correspondants.

Zones d'érosion causées par drainages routiers



Accumulations de sable et gravier causées par drainages routiers.

2) Baie des Îles incluant le chemin du 7^e Lac et du Père Voyer avec 4 + 1 = 5 contributeurs

Constat semblable à celui de la baie Goyette pour les résidents de la baie des Îles, avec la différence que les routes environnantes sont pratiquement adjacentes aux propriétés et que les pentes vers le lac sont très faibles. Ceci a pour effet que les engorgements des lits naturels des contributeurs retiennent l'eau sur les terrains qui s'engorgent d'eau ou créent des zones marécageuses en amont et en aval des routes.

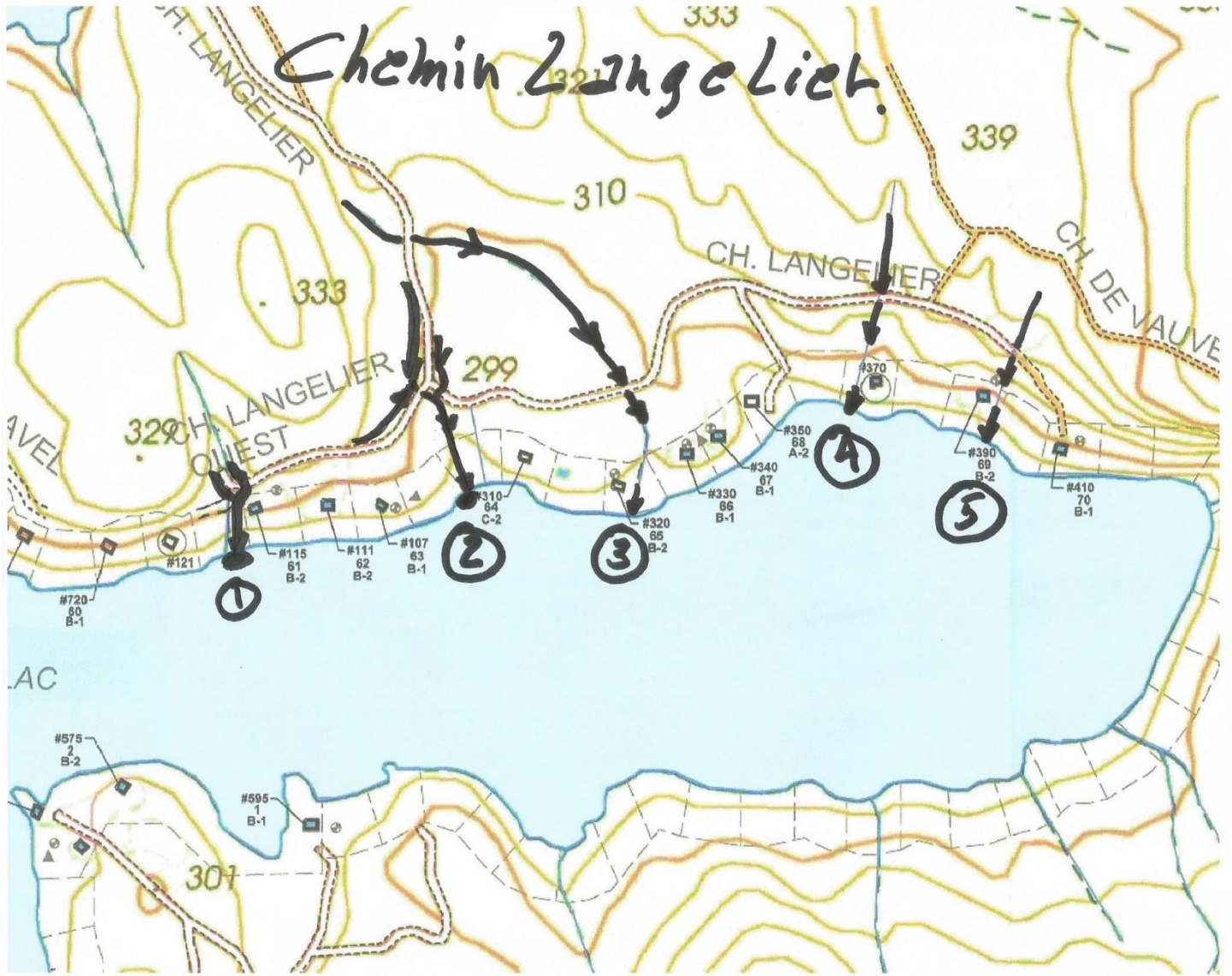
Chemin du 7^e Lac: ① Beaucoup de sable accumulé dans le fossé qui déborde sur le terrain
② Ruisseau drainant grande surface inclinée.
③ Ponceau submergé réent en aval une zone marécageuse. (à mesure du lac)
④ Sable et gravier accumulé.



Chemin Père Voyer: ① Sable et gravier accumulé.

3) Baie du Diable incluant le chemin Langelier avec 5 contributeurs

Nous n'avons pas eu le temps de rencontrer les résidents du chemin Langelier, bien qu'un relevé sommaire des contributeurs ait été fait à leurs croisements avec celui-ci. On n'y retrouve pas d'amoncellements de sable et gravier importants, mais on en retrouve des traces qui logiquement se retrouveront dans le lac et qui, pour le moment, véhiculent des matières en suspension dans l'eau.



3 - Démarche proposée pour les étapes suivantes

Volet municipal - impact de la route de ceinture

- 1) Rencontrer la conseillère de notre secteur, Mme. Shannon de la Municipalité de Chertsey, afin de lui faire part de nos constatations suite à nos rencontres avec les résidents principalement touchés au lac.
- 2) Rencontrer avec notre conseillère les représentants de la Municipalité afin de leur partager les résultats de notre démarche à ce jour. Ensuite, en unissant nos efforts et expertises, développer un plan d'action conjoint pour identifier des pistes de solutions pour remédier au problème de phosphore de notre lac.
- 3) Une fois les solutions identifiées, prioriser conjointement les travaux à faire en amont des réseaux routiers et des chemins avant ceux en aval qui en dépendent.

Volet communautaire

- 4) En parallèle, continuer à rencontrer les résidents afin de compléter nos relevés d'érosion tout autour du lac et maîtriser tous les problèmes d'érosion. Ces rencontres visent aussi à sensibiliser les résidents à leur implication individuelle et de voisinage à appliquer les solutions proposées par l'effort concerté de notre association et des responsables de la Municipalité de Chertsey.
- 5) Mettre en place une approche de prise en charge communautaire pour impliquer les résidents soit :
 - a. Un responsable par zone géographique (Baie des Goyette, Baie des Îles, Chemin Père Voyer, etc.). Actuellement deux responsables identifiés – recrutement à faire pour d'autres zones.
 - b. Organiser des rencontres de voisinage pour dévoiler les résultats des relevés terrain. Les sous-groupes seront appelés à contribuer à la priorisation des travaux à effectuer (et éventuellement à y contribuer financièrement)
 - c. De manière plus large, communiquer à l'ensemble des résidents, le bilan de la démarche et l'approche adoptée. Continuer l'effort de sensibilisation sur des sujets connexes. (ex : produits de nettoyage).
- 6) Promouvoir auprès des membres la nécessité de lever des fonds pour l'environnement afin de financer, via un effort collectif, certains travaux. En complément, faire une revue des programmes gouvernementaux auxquels l'Association du 7^e Lac pourrait être admissible (ou la Fondation).

Volet régénération des rives

- 7) Demander à la municipalité d'avoir accès aux divers rapports effectués par la biologiste et demander à ce que des lettres de rappel soient envoyées aux résidents qui n'ont pas encore commencé à mettre en application les recommandations qui leur ont été faites.
- 8) Développer un partenariat avec le Comité de régénération des rives de Chertsey pour accélérer le processus auprès des propriétaires là où les rives sont les plus à risque (déboisement, pelouses, murailles, etc.).
- 9) Installer un jardin de démonstration sur un des terrains du lac pour faire la promotion des plantes les plus performantes. Terrain et propriétaire déjà identifié.

5 - Photos montrant certaines situations typiques décrites ci-haut.















